

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de 1,4-butanédiol originaire de la République populaire de Chine, du Royaume d'Arabie saoudite et des États-Unis d'Amérique

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/1373 de la Commission du 22.06.2026 – [JO C du 24.06.2026](#)

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de 1,4-butanédiol originaire de la République populaire de Chine, du Royaume d'Arabie saoudite et des États-Unis d'Amérique.

Entrée en vigueur : 25.06.2026.

Produit concerné : 1,4-butanédiol relevant généralement du numéro d'enregistrement CAS (Chemical Abstracts Service) 110-63-4, classé généralement sous le numéro CE 203-786-5 dans l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS).

Nomenclatures concernées : codes NC 2905 39 26 et 2905 39 28.

Pays d'origine : Chine, Arabie saoudite, États-Unis.